Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202687-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

N° Acte : **2026-Délib-87-CM 20/05/2026**	Classification **: 7.10 Divers**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

Objet : Mandat spécial pour le 108ème congrès des maires du 23 au 26 novembre 2026 à Paris

L'An deux mil vingt-six le vingt du mois de mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : Mme Audrey GUIVARCH (procuration à Mme Marie-Claire DUPONT) ; Mme Claudine ELLERO (procuration à Mme Stephanie WOODS) ; M. André LE FLOCH (procuration à M. Gaétan MARBLÉ) et Mme Fabienne REGNAUT (procuration à Mme Nadine PLANTEC).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les élus peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements. Ceux-ci occasionnent des frais de déplacement et de séjour.
Il est proposé au Conseil municipal de donner un mandat spécial aux élus qui assureront le déplacement suivant :

- Congrès des maires à Paris du lundi 23 novembre au jeudi 26 novembre 2026

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser lui-même ainsi que M. Gaétan MARBLÉ, M. Quentin BERNARD et Mme Stephanie WOODS, par le biais d'un mandat spécial, à participer au 108ème congrès des maires du lundi 23 novembre au jeudi 26 novembre 2026 à Paris.

Vu les articles, L.2123-18, L.2123-18-1, R.2123-22-1 et R.2123-22-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2026,

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, aménagements, travaux, numérique, communication et fonctionnement municipal »* du lundi 11 mai 2026,

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202687-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à la majorité avec 8 votes contre** (M. Pierrick COTTO, Mme Valérie LE FAOU VILLARBU, Mme Yolande VARVOUX, M. Stéphane LE GALL, Mme Nadine PLANTEC, Mme Fabienne REGNAUT (procuration à Mme Nadine PLANTEC), M. Kévin CRENN et Mme Estelle GUICHAOUA),

DÉCIDE :

D'AUTORISER, par le biais d'un mandat spécial, M. David LE BERRE, M. Gaétan MARBLÉ, M. Quentin BERNARD et Mme Stephanie WOODS, à participer au 108ème congrès des maires du lundi 23 novembre au jeudi 26 novembre 2026 à Paris,

DE PRENDRE EN CHARGE les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite maximum des frais réels engagés sur la présentation des justificatifs.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE